

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Réponse à l'appel à projets 2019-2020 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

L'édition de l'appel à projets national 2019-2020 est orientée autour de deux thèmes :

- l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux ;
- l'essaimage de démarches exemplaires répondant aux orientations de la politique nationale de l'alimentation, tout en permettant le développement de nouveaux projets particulièrement novateurs et présentant un caractère pilote mettant en œuvre et illustrant le PNA.

Les projets proposés doivent contribuer à renforcer des partenariats en favorisant des projets co-financés et prendre en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire » et « lutte contre le gaspillage alimentaire ».

Le projet alimentaire territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles n'est pas nouveau et vient d'obtenir, par courrier en date du 8 août 2019, la reconnaissance officielle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le programme d'actions de notre PAT s'organise autour des quatre axes retenus localement :

- renforcer les circuits alimentaires de proximité ;
- organiser et promouvoir l'offre de produits locaux et le patrimoine agricole ;
- faciliter l'accès des populations fragiles, en particulier les personnes âgées à une bonne alimentation ;
- sensibiliser les publics au « mieux produire, pour mieux manger ».

Dans ce contexte, le Pays souhaite répondre à l'appel à projets national 2019-2020 sur le second thème, « le Développement de projets répondant aux enjeux du PNA (essaimage de projets existants ou mise en œuvre de nouveaux projets pilotes) » en ciblant deux opérations de notre programme d'actions global dans une perspective d'essaimage :

- le développement de l'outil numérique participatif CLIKETIK, outil jusqu'alors expérimental, qui a fait l'objet d'une évaluation et qui peut maintenant être déployé largement à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ; plusieurs fonctions pourront être ajoutées (adapté l'outil à tous supports, géolocalisation...) et un livrable sera réalisé afin de partager la méthodologie et l'essaimer sur d'autres territoires ;
- le renforcement des actions d'éducation du jeune public aux problématiques alimentaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec les partenaires concernés. L'objectif est de s'appuyer sur des outils

d'animations (Escape Game) et malettes pédagogiques adaptés à nos enjeux et déjà expérimentés sur d'autres PAT. Pour accompagner le déploiement de ces outils sur notre territoire, le Pays pourra faire appel à des structures pédagogiques et d'éducation populaire qui devront prendre en main ces outils, les adapter si besoin, pour ensuite les déployer dans le cadre d'animations pédagogiques auprès du jeune public. Le Pays assurera la coordination générale du projet, la communication et le relais auprès des établissements scolaires et des centres de loisirs en partenariat étroit avec les communautés de communes.

Le coût total de l'opération est estimé 64 064,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès de :

- État	44 844,80 € TTC
- Conseil départemental de l'Hérault	6 259,20 € TTC

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 12 960,00 € TTC.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean ARCAS

